

## LES PETITS LOTS ET MINI LOTS:

# Des outils permettant de faciliter l'accès à la commande publique



### **LES PETITS LOTS**

#### **DEFINITION**

Technique permettant de **passer certains lots en procédure adaptée**, dans le cadre d'une procédure formalisée (article R2123-1 du CCP).

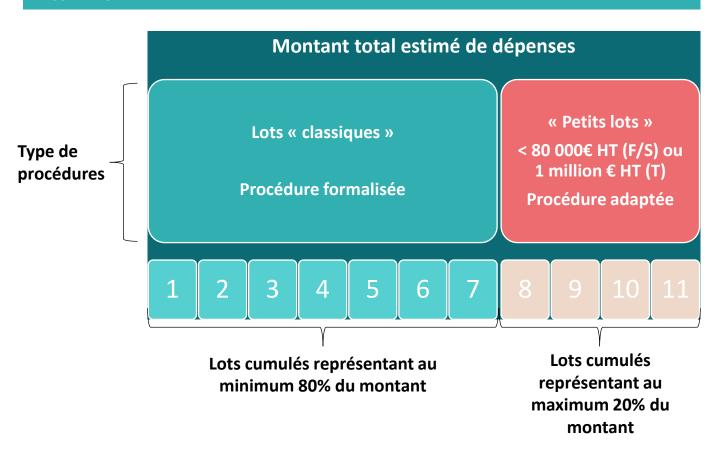
#### 2 conditions cumulatives sont nécessaires :

- Le montant de chaque lot est inférieur à 80 000€ HT pour les achats de fournitures ou de services ou à 1 million € HT pour les travaux
- Le montant cumulé des lots concernés ne dépasse pas 20% de la valeur estimée de tous les lots

Cette technique permet grâce à la procédure adaptée de lancer une consultation avec moins de formalisme (simplification, délai, publicité, etc.) et elle permet notamment de négocier avec les candidats.

Attention, il est obligatoire d'annoncer cette technique dans les documents de la consultation!

### **ILLUSTRATION**





## LES PETITS LOTS ET MINI LOTS:

# Des outils permettant de faciliter l'accès à la commande publique



### **LES MINI LOTS**

#### **DEFINITION**

Technique permettant de passer certains lots sans publicité ni mise en concurrence, dans le cadre d'une procédure formalisée ou adaptée (article R2122-8 du CCP).

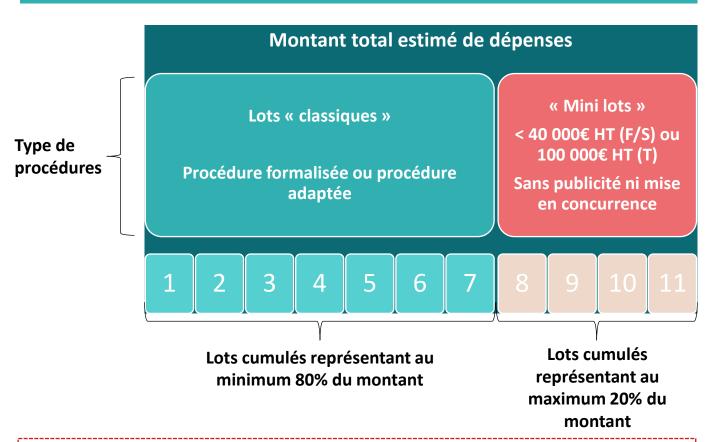
#### 2 conditions cumulatives sont nécessaires :

- Le montant de chaque lot est inférieur à 40 000€ HT pour les achats de fournitures ou de services ou à 100 000 € HT pour les travaux
- Le montant cumulé des lots concernés ne dépasse pas 20% de la valeur estimée de tous les lots

Cette technique permet de contractualiser directement avec un prestataire.

Attention, il est obligatoire d'annoncer cette technique dans les documents de la consultation et de matérialiser les mini-lots par un écrit (contrat simplifié, devis, etc.) dès 25 000€ HT!

### **ILLUSTRATION**



Agence Déclic